

25 juillet 2018

Proposition du Conseil administratif du 25 juillet 2018 en vue de l'octroi d'un cautionnement simple, avec les autres communes membres de la Fondation de droit public d'intérêt communal des Evaux (Bernex, Confignon, Lancy et Onex), de l'emprunt pour le crédit de construction pour la démolition-reconstruction du bâtiment principal des Evaux, pour un montant de 2 588 958 francs.

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Exposé des motifs

Descriptif du projet

Le bâtiment principal du lieu-dit des Evaux a été construit en 1964, afin d'accueillir le club-house du Golf Club de Genève. La typologie des implantations du bâtiment a été modifiée au gré des nécessités d'usage.

Le restaurant du Moulin des Evaux a vu le jour en 1974. Le lieu était notamment connu pour les espaces offerts à l'organisation de fêtes diverses (mariages, anniversaires ou tout autre événement festif) grâce à une salle polyvalente.

En octobre 2012, le restaurant du Moulin des Evaux a dû fermer ses portes en raison de normes de sécurité non conformes à l'accueil du public. Une démolition-reconstruction partielle du bâtiment principal abritant ce dernier est prévue, afin de remettre aux normes les équipements publics au service de la Fondation des Evaux. Ces équipements comprennent le restaurant, la salle polyvalente ainsi que différentes zones au sous-sol dont la réorganisation permettra d'optimiser leur usage et d'augmenter la surface mise à disposition du public.

Présentation de la Fondation des Evaux

La Fondation de droit public d'intérêt communal des Evaux gère le Centre intercommunal des Evaux. Elle est administrée par un conseil de fondation composé des magistrats des cinq communes membres: Bernex, Confignon, Lancy, Onex et la Ville de Genève. Les parcelles attribuées à la Fondation des Evaux font partie intégrante d'un droit de superficie accordé par le Canton de Genève jusqu'en 2078. Un siège est dès lors réservé à un représentant du Canton. La fondation poursuit la réalisation de buts sociaux pour le bien-être des citoyennes et des citoyens. Au 31 décembre 2016, le budget de fonctionnement s'élevait à 3,9 millions de francs pour un bénéfice de 43 000 francs. Le total du bilan était d'environ 6,6 millions de francs. Le centre intercommunal est géré par un directeur et emploie 18 collaborateurs et collaboratrices et un apprenti en poste fixe, soit l'équivalent de 16,8 équivalents temps plein (ETP). Une dizaine

de collaborateurs et collaboratrices auxiliaires vient compléter l'équipe pendant la haute saison.

Le centre intercommunal est un parc d'environ 50 hectares dédié aux activités sportives, de loisirs et à la nature en faveur du tout public. Le centre intercommunal est non seulement le parc urbain le plus grand de Suisse, mais également un centre sportif. Il répond toute l'année à des besoins très différents: sports, détente, promenades, pique-niques, accueils de manifestations, classes vertes, journées sportives, etc.

La fréquentation du centre intercommunal n'a cessé d'augmenter pour atteindre aujourd'hui environ 200 000 personnes par année. Le nombre de manifestations s'est également accru, que ce soit pour des événements associatifs, des journées sportives accueillant parfois jusqu'à 1800 élèves ou des fêtes privées pour lesquelles deux salles pouvant accueillir respectivement 20 et 100 convives sont ouvertes à la location.

Véritable poumon vert de la région, le centre intercommunal se caractérise par des aménagements paysagers variés favorables à la biodiversité et à une haute qualité environnementale. La fondation veille au maintien et au renforcement de milieux offrant des qualités écologiques de grande valeur: haies vives d'espèces indigènes, prairies fleuries, zones humides, cordons boisés.

Historique du projet

Depuis la fermeture du restaurant du Moulin des Evaux en 2012, une buvette provisoire a pris place afin de permettre aux usagères et usagers du centre intercommunal de se désaltérer et de se restaurer.

En 2013, suite à un concours d'architecture effectué pour la remise en conformité du bâtiment pour l'accueil du public, le bureau d'architectes genevois Guenin-Huni a été retenu. Après étude, cette variante a été écartée étant donné l'importance des coûts. En effet, des problématiques liées à la structure porteuse ne pouvant pas accueillir l'isolation supplémentaire nécessaire ainsi que les éléments techniques de ventilation se sont révélées.

A la suite de ce constat, l'atelier d'architectes a développé plusieurs variantes du projet considérant une démolition et une reconstruction du bâtiment, avec ou sans salle polyvalente. Le conseil de fondation a retenu une variante de reconstruction incluant une salle de restaurant ainsi qu'une salle polyvalente.

Le 14 août 2015, une demande d'autorisation de construire a été déposée. Elle est actuellement en force avec une première demande de prolongation échéant en août 2018. Une seconde et dernière demande de prolongation de l'autorisation de construire sera déposée en 2018 pour une prolongation maximum d'une année.

Dès 2016, de nouvelles analyses sur les options de financement sont menées, dont l'investissement par des tiers qui a été écarté. En 2017, le projet de reconstruction est intégré à un concept global en identifiant le restaurant en tant que lieu central des Evaux.

Projet

Aujourd'hui, en plus des espaces de restauration se trouvant au rez-de-chaussée, les sous-sols du bâtiment abritent un atelier pour l'intendance des différents bâtiments du centre intercommunal, des lieux de stockage à disposition des clubs et associations ainsi que pour les besoins propres de la fondation (matériel d'entretien, buanderie, locaux techniques, archives, etc.). De plus, et de manière à répondre à une demande importante du public, une salle de réunion pouvant accueillir une cinquantaine de personnes est disponible en location depuis 2015.

Ces aménagements posent des problèmes d'utilisation comme la gestion de la circulation dans les sous-sols avec les accès publics et privés ou encore une mauvaise exploitation des surfaces disponibles.

Le projet consiste en la démolition du rez-de-chaussée du bâtiment (dalle sur sous-sol conservée) et la reconstruction d'un restaurant et d'une salle polyvalente sur l'emprise du sous-sol et la réorganisation et le réaménagement des sous-sols:

Le programme du rez-de-chaussée:

- une salle de restaurant de 92 places;
- des sanitaires pour les clients du restaurant;
- une terrasse de 140 places pour le restaurant;
- une salle polyvalente de 120 places divisible en deux salles autonomes;
- une terrasse de 120 places pour la salle polyvalente;
- une cuisine centrale de 89 m² pour les deux salles (restaurant et polyvalente);
- une salle de conférence de 50 m² et des sanitaires pour l'administration.

Le programme du sous-sol:

- une salle de réunion de 50 places mise à disposition du public;
- des sanitaires pour les clients de la salle polyvalente;
- des vestiaires et sanitaires pour les employés du restaurant;
- des espaces de stockage pour le restaurant de 38 m²;
- des espaces de stockage pour la fondation de 183 m²;
- des locaux techniques existants;
- un atelier pour l'intendance des bâtiments;
- des espaces de stockage pour les clubs et associations de 75 m².

La salle polyvalente est conçue de manière à pouvoir accueillir des fêtes familiales, des événements d'entreprise ou encore des expositions.

Etant donné la proximité de la zone forêt, le gabarit et l'emprise du nouveau bâtiment conserveront les mêmes caractéristiques que celles du bâtiment existant.

Le rez-de-chaussée de l'aile sud ne sera pas reconstruit. Sa toiture sera végétalisée, pouvant par exemple accueillir un potager d'herbes aromatiques, rappelant ainsi l'existence du jardin potager des Evaux.

Le nouveau bâtiment aura comme principe constructif des façades porteuses en structure bois préfabriquée, afin de s'intégrer harmonieusement à la nature et respecter l'environnement. Il est jumelé à un système poteaux-poutres là où des ouvertures sont souhaitées. Ce système est économique grâce à son mode de fabrication et sa rapidité de mise en œuvre. Une isolation de la dalle du rez-de-chaussée est prévue sur l'emprise du nouveau bâtiment. La toiture est composée de panneaux en bois reposant sur la structure secondaire, recouverts d'isolation et d'étanchéité bitumée. Comme le bâtiment existant, le projet adopte un dessin tout en horizontalité et s'ouvre généreusement sur le paysage.

En 2018, une autorisation de construire complémentaire sera déposée avec des modifications concernant la typologie intérieure des bâtiments, dans le but d'optimiser les espaces de production et de disposer d'un outil performant.

L'autorisation de construire N° DD 107808 est aujourd'hui en force et sera prolongée une seconde et dernière fois en août 2018 pour une durée d'une année. Avec un cautionnement du crédit de construction accepté en 2018, le chantier débiterait en juin 2019 et prendrait fin en octobre 2020.

Nouveau concept



Image de synthèse 2017 GUENIN - HUNL architectes

Le site ne saurait s'imaginer sans le restaurant des Evaux. La demande pour que le plus grand parc urbain de Suisse ouvre à nouveau son restaurant et sa salle polyvalente est forte. Il complète le centre intercommunal avec une articulation cohérente.

Les buts de la fondation, tels que décrits dans les statuts à l'article 2, s'appuient sur des valeurs sociales et environnementales. Le restaurant, à l'image de toute autre activité se déroulant dans l'enceinte du centre intercommunal, doit être réalisé en cohérence avec ces valeurs de manière à respecter les buts de la fondation.

Le restaurant proposera une alimentation saine et équilibrée à des prix modérés, afin d'être accessibles au plus grand nombre des usagères et usagers du centre intercommunal. Dans la mesure du possible, les repas seront composés de produits saisonniers, frais et locaux.

Grâce à ce concept, le restaurant participera à la sensibilisation des usagères et usagers à la consommation de produits cultivés dans notre région et permettra l'accès à une offre nutritionnelle saine en cohérence avec les valeurs recherchées par les usagères et usagers du centre intercommunal.

De plus, et de manière à respecter les enjeux sociaux de la fondation, des places d'apprentissage et de stage seront créées dans les différents domaines et métiers de la restauration.

Afin de renforcer le concept culinaire du restaurant, la fondation projette de créer un jardin potager en permaculture afin de fournir le restaurant en produits frais. Ce projet permettra d'une part de donner une nouvelle image forte du restaurant en termes environnementaux et, d'autre part, de tisser des partenariats d'ordres multiples (parc agro-urbain de Bernex, Fondation Aigues-Vertes).

En effet, nombreux sont les acteurs de notre région qui portent un intérêt direct ou indirect à l'agriculture biologique. Le jardin permacole proposera aux différents acteurs de participer à sa réalisation, son entretien et son développement (Fondation Clair Bois, clubs et associations d'aînés, instituts de réinsertion, écoles, Département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP), etc.).

Grâce à la forte fréquentation du centre intercommunal, l'opportunité se présente pour sensibiliser un grand nombre de personnes à un mode de culture respectueux de l'environnement. Le jardin potager offrira des possibilités de visites accompagnées et ludiques permettant à tout un chacun d'être en contact direct avec les producteurs et de s'informer sur les fondamentaux de la permaculture. De plus, l'activité du jardin potager sera également orientée sur la formation en accueillant des séminaires et en profitant des différentes infrastructures disponibles au centre intercommunal comme les salles de conférences, les dortoirs et bien sûr le restaurant et sa salle polyvalente.

Exploitation du restaurant et de la salle polyvalente

Deux études de marché réalisées démontrent le potentiel de chiffre d'affaires du restaurant et de la salle polyvalente.

Dans une analyse prudente et conservatrice, il existe une réelle capacité à couvrir rapidement l'amortissement de l'emprunt du crédit de construction (cf. tableau «Plan d'amortissement de l'emprunt») grâce aux revenus locatifs du restaurant et de la salle polyvalente.

Afin de maximiser l'atteinte des objectifs tout en pérennisant l'activité, il est important que la fondation garde un bon contrôle de l'activité. De plus, cela permettra à la fondation de s'assurer que les valeurs sociales et environnementales qu'elle promeut soient respectées.

Il est à noter que par le passé, le restaurant du Moulin des Evaux a connu de nombreux changements de gérants. Afin de ne pas être dépendante des risques liés à une éventuelle mauvaise gestion d'un locataire-gérant et de voir ainsi son fonds de commerce se déprécier, la fondation envisage d'en contrôler la gestion.

Un modèle de gestion sous forme d'un contrat de prestation est une solution qui permet de s'assurer d'un service de qualité constante en tenant compte d'une flexibilité du prestataire en regard de l'activité saisonnière de l'établissement. Ce même contrat inclura des directives émanant de la fondation concernant le respect des objectifs liés aux valeurs sociales et environnementales ainsi qu'au concept de restauration mis en place. Il permettra également de fixer des objectifs de chiffre d'affaires tout en fixant des paliers sur les redevances. De cette manière, les deux parties unissent leurs efforts pour développer le chiffre d'affaires de manière conjointe et transparente.

L'internalisation totale de la gestion du restaurant et de la salle polyvalente permettrait à la fondation de bénéficier de la totalité des revenus de l'activité et, par conséquent, d'investir dans le développement des activités du centre inter-communal. Cependant, une telle opération requiert la mise en place de statuts spécifiques pour l'encadrement de l'activité de restauration ainsi que l'acquisition de compétences métier pour la gestion quotidienne de l'établissement que la fondation ne possède pas.

Plan financier d'exploitation à cinq ans (en francs)

	2020 (dès oct.)	2021	N+1	N+2	N+3	N+4
Chiffre d'affaires entreprises	189 150	1 981 800	2 268 000	2 381 400	2 452 842	2 526 427
Marge brute d'exploitation	-87 678	518 622	678 710	735 468	762 210	789 872
Frais de support	64 695	510 265	570 173	599 873	622 775	641 458
Résultat d'exploitation	-152 373	8 357	108 537	135 595	139 435	148 414
Réserve intéressements	0	0	40 497	64 153	65 850	72 621
Résultat net avant impôt	-152 373	8 357	68 040	71 442	73 585	75 793

Accès et stationnement

Aujourd'hui, l'accès principal au Centre intercommunal des Evaux se fait par le chemin François-Chavaz, traversant une zone villa, que la voirie a aménagé avec des chicanes. La circulation sur ce chemin sera prochainement réglementée et limitée à 30 km/h. La fondation a commandé une nouvelle étude afin d'analyser toutes les mesures envisageables permettant de faciliter les accès.

Par beau temps, lors de la belle saison et plus particulièrement les week-ends, les différentes zones de parking sont régulièrement saturées. Une nouvelle stratégie est étudiée pour que les usagères et usagers du restaurant et de la salle polyvalente disposent de places de parking en suffisance.

Aujourd'hui, la fondation travaille à la définition d'une image directrice devant permettre d'évaluer ses potentiels d'évolution en considérant l'ensemble des besoins des usagères et usagers sur les zones sports, loisirs, nature et le développement des zones riveraines.

Financement

Le budget de la fondation est assuré à 90% par les participations annuelles des cinq communes membres. Les 10% restants du budget sont couverts par les recettes des locations diverses telles que salles, terrains de sport, espaces verts, etc. Les investissements d'importance de ces seize dernières années ont fait l'objet d'emprunts bancaires contractés directement par la fondation dont la couverture de l'amortissement a été intégrée dans le budget de fonctionnement.

Etant donné la nature des derniers investissements (nouveaux vestiaires, refinancement d'investissements payés en fonds propres), ceux-ci ont été et sont couverts par les contributions financières des cinq communes membres. Dans ces situations, la Convention fixant la participation financière des communes membres de la Fondation des Evaux a été suffisante à l'octroi de prêts bancaires sans recourir à des cautionnements.

Dans le cas du projet restaurant/salle polyvalente, en raison de sa nature à risque lié au domaine d'activité de la restauration, la banque ne trouve pas de garantie suffisante auprès de la fondation et demande un cautionnement des communes membres. Ce cautionnement par les communes membres permet de surcroît à la fondation de bénéficier de conditions d'emprunt identiques à celles des communes, c'est-à-dire à un meilleur taux et sans nécessité d'apport de fonds propres.

Enfin, l'entrée en matière des communes membres permettra de déposer une demande de participation au Fonds intercommunal (FI) de l'Association des communes genevoises (ACG) qui pourrait contribuer par un apport à hauteur du

10% du montant total de l'emprunt (750 423 francs). Par conséquent l'emprunt bancaire pour le crédit de construction pourrait être réduit du montant de la participation du FI.

La constitution des fonds propres de la fondation est le résultat cumulé de ses années d'exercices. Grâce aux fonds propres de ces dernières années, la fondation a pu investir plus de 600 000 francs pour les frais d'études du projet.

Calcul du montant de l'emprunt pour le crédit de construction (en francs)

Devis général CHF	7 722 346
Marge ± 5%	386 117
Coût total du projet CHF (TTC)	8 108 463
Préfinancement de la Fondation des Evaux	- 604 236
Montant de l'emprunt pour le crédit de construction	7 504 227

Cautionnement par les communes membres selon la clé de répartition

Communes	Clé	Cautionnement en francs
Genève	34,5%	2 588 958
Onex	28,5%	2 138 705
Lancy	22,0%	1 650 930
Bernex	10,0%	750 423
Confignon	5,0%	375 211
Crédit de construction	100,0%	7 504 227

Le cautionnement par les cinq communes membres présente l'avantage pour les communes de ne pas se départir de liquidités, endossant uniquement le rôle de garant de l'emprunt contracté par la fondation. Le montant de ce cautionnement sera inscrit dans les engagements conditionnels annexés aux comptes de chacune des communes.

Comme indiqué précédemment, une gestion contrôlée de l'établissement permettra de parvenir, après trois ans d'exploitation, à couvrir l'amortissement de l'emprunt avec les bénéfices d'exploitation.

L'amortissement de l'emprunt bancaire peut être conclu de manière à échoir au minimum cinq ans avant la fin du droit distinct et permanent (DDP) en 2078. Toutefois, le plan d'amortissement a été envisagé sur quarante ans.

L'ouverture du restaurant étant prévue en octobre 2020, la première année d'amortissement de l'emprunt débutera en 2021 après une année complète d'exploitation. Lors de la première année d'exploitation, seuls les intérêts seront couverts.

La mise à disposition d'un restaurant et d'une salle polyvalente entièrement équipés et fonctionnels permet de prévoir 10% de son chiffre d'affaires annuel en tant que loyer.

Plan d'amortissement de l'emprunt (en francs)

		2020 (dès oct.)	2021	2022	2023	2024
Intérêts s/emprunt (7 504 227 francs)	0,65%	12 194	47 558	46 339	45 119	43 900
Amortissements de l'emprunt	40 ans		187 606	187 606	187 606	187 606
Total à payer		12 194	235 164	233 945	232 725	231 506
Recettes sur chiffre d'affaires Loyers (dès octobre 2020)	10%	18 915	198 180	226 800	238 140	245 284
Bénéfice(Perte)		6 721	(36 984)	(7 145)	5 415	13 778

Investissement à moyen terme

Le Centre intercommunal des Evaux a aujourd'hui des besoins liés à des travaux d'entretien nécessitant des investissements à court et à moyen termes. Le prochain investissement d'importance concernera les ateliers de maintenance du centre intercommunal. En effet, ces derniers sont vétustes et devront être reconstruits afin d'être mis aux normes. A ce jour, un pré-projet effectué en 2015 a été chiffré pour un montant total de 2 649 000 francs. Aujourd'hui, ce projet doit être repris, affiné et complété afin de pouvoir, d'une part, être déposé en demande d'autorisation de construire et, d'autre part, nous permettre de connaître le montant total du projet mis à jour. Au vu du montant estimé, les banques demanderont les mêmes garanties que pour le crédit de construction du restaurant. Le cautionnement de l'emprunt par les cinq communes membres sera donc également nécessaire et fera l'objet d'un nouveau projet de délibération.

Coût des travaux (en francs)

Description des travaux	CHF TTC
Travaux préparatoires (démolition, protection, adaptation)	603 656
Installation de chantier	336 046
Constructions en bois et métal (installation de chantier, charpente, structure)	681 680
Construction légère préfabriquée (façades bardage bois)	107 700
Fenêtres, portes extérieures	501 758
Ferblanterie	43 285
Protection contre la foudre	43 080
Couvertures (étanchéité souple et isolation spéciale)	242 695
Fermetures extérieures, protection contre le soleil	56 930
Installations électriques (y compris détection incendie)	577 164
Chauffage, ventilation, conditionnement d'air	313 946
Installations sanitaires	569 195
Travaux de plâtrerie	152 402
Travaux d'ouvrages métalliques (portes et serrureries)	73 367
Travaux de menuiserie	80 883
Travaux de cloisonnement	76 090
Travaux de revêtements de sol (chapes, dallage, carrelages, plinthes)	201 443
Travaux de revêtements de parois	40 743
Faux-plafonds	28 777
Traitements des surfaces (peinture intérieure)	127 114
Assèchement et nettoyage du bâtiment	25 310
Divers et imprévus (environ 4% sur travaux bâtiment)	241 857
Aménagements sous-sol + extérieurs (constructions, revêtements de sol)	608 289
Options diverses	24 340
Total des travaux	5 757 750
Honoraires d'architectes	801 471
Honoraires ingénieurs civils	126 925
Honoraires des ingénieurs CVSE	232 577
Honoraires spécialistes (géomètre, sécurité, cuisine, environnement et gestion des déchets)	147 027
Honoraires complémentaires pour reprise projet	36 618
Débours des mandataires	45 773
Autorisations, assurances MO, bouquet et inauguration	74 205
Mobilier restaurant	500 000
Coût total des travaux	7 722 346
Marge sur coût total des travaux ± 5%	386 117
Coût total des travaux avec la marge	8 108 463

Planification

Compte tenu de l'ensemble des paramètres, la fondation fait de ce projet une priorité et propose la planification suivante:

Agenda politique pour la demande de cautionnement:

- Présentation du projet de délibération juin 2018
- Commissions conjointes septembre 2018
- Demande au FI (conditionnelle) septembre 2018
- Vote du projet de délibération septembre-octobre 2018
- Délai référendaire novembre 2018
- Disponibilité du crédit de construction novembre 2018

Agenda des mandataires:

- Etudes complémentaires «Typologie intérieure» janvier 2018
- Autorisation complémentaire avril 2018
- Appel d'offres/dossier d'exécution architectes juillet 2018
- Prolongation de l'autorisation de construire initiale août 2018
- Plans d'exécution/contrats d'entreprise février 2019
- Exécution de l'ouvrage juin 2019
- Ouverture du restaurant octobre 2020

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre g), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

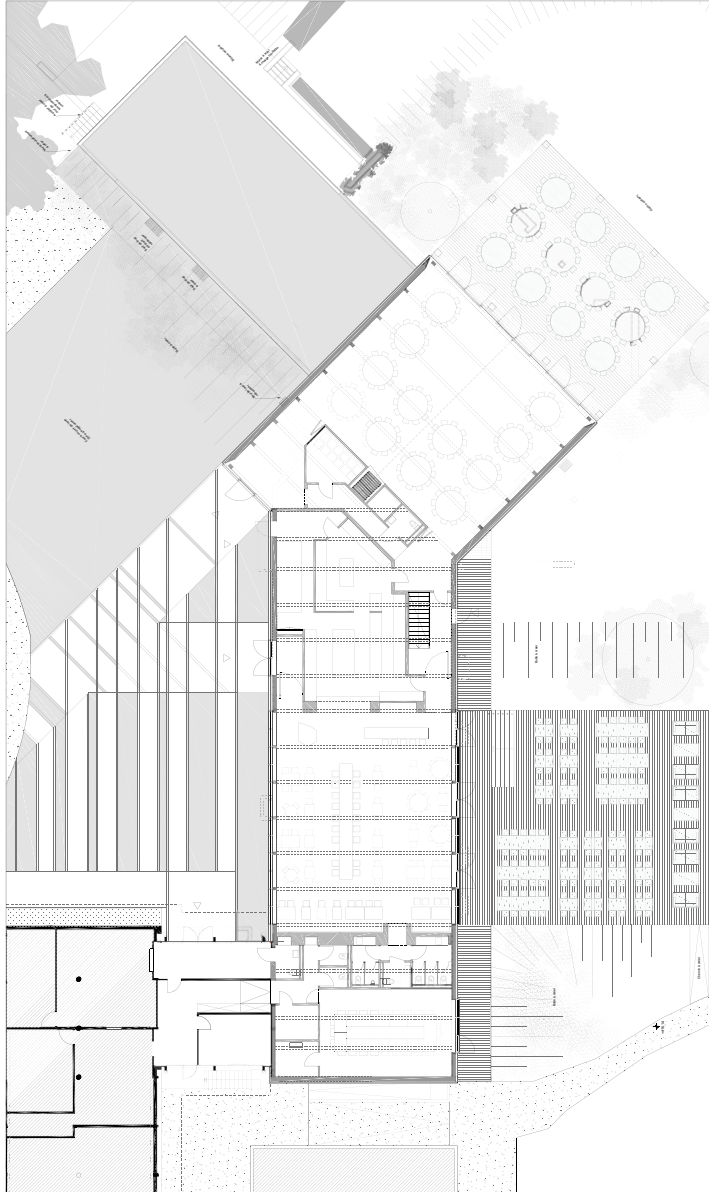
Article premier. – De cautionner de manière simple, avec les autres communes membres de la Fondation de droit public d'intérêt communal des Evaux (Bernex, Confignon, Genève, Lancy et Onex), l'emprunt pour le crédit de construction pour la démolition-reconstruction du bâtiment principal des Evaux.

Art. 2. – De fixer le montant de la caution simple proportionnellement aux taux de contribution de la subvention annuelle versée, soit 2 588 958 francs pour la Ville de Genève.

Art. 3. – De conditionner la délibération à l'octroi par les autres communes membres des cautions simples leur revenant.

Art. 4. – D'indiquer ce cautionnement au pied du bilan de chaque commune membre.

Annexe: plans du bâtiment



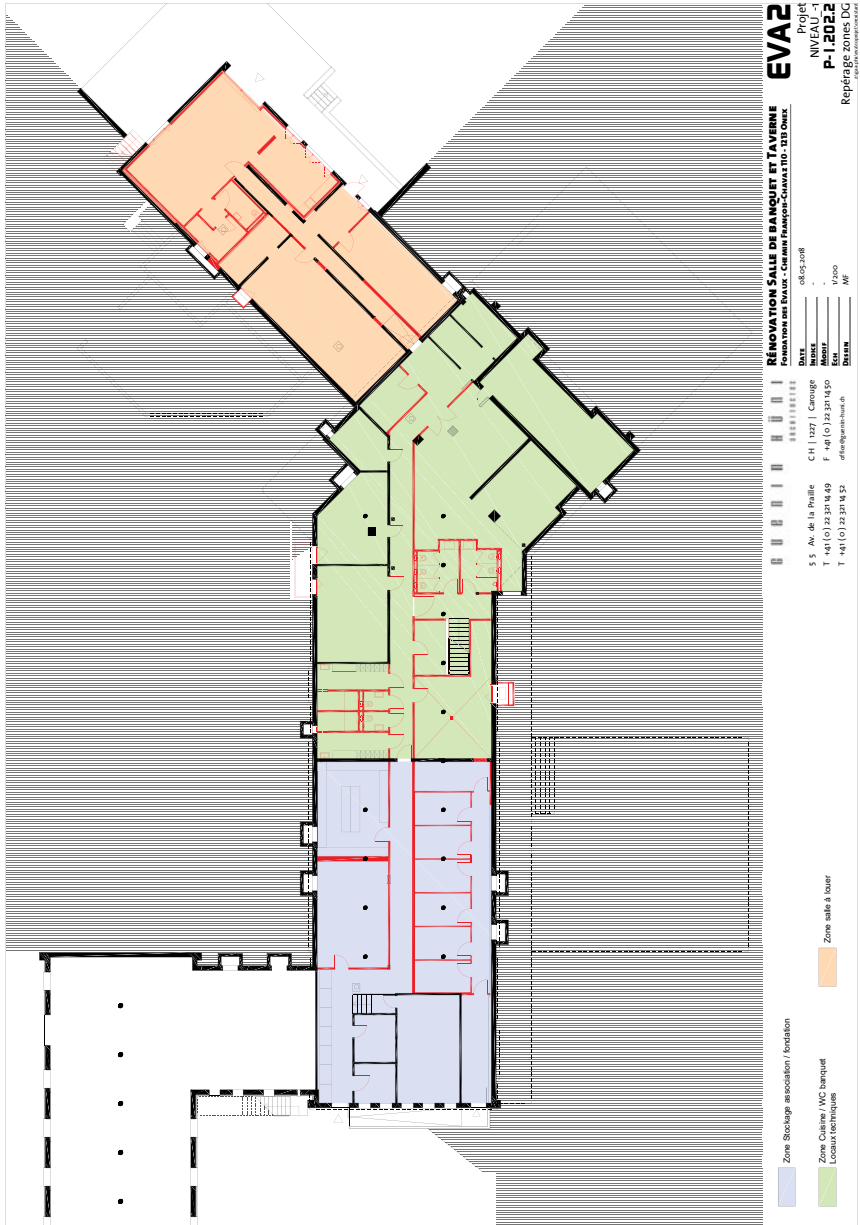
RECONSTRUCTION SALLE DE BANQUET ET TAVERNE EVA2
Fondation des Eaux - Cimetière François-Charva T10 - T13 Onex

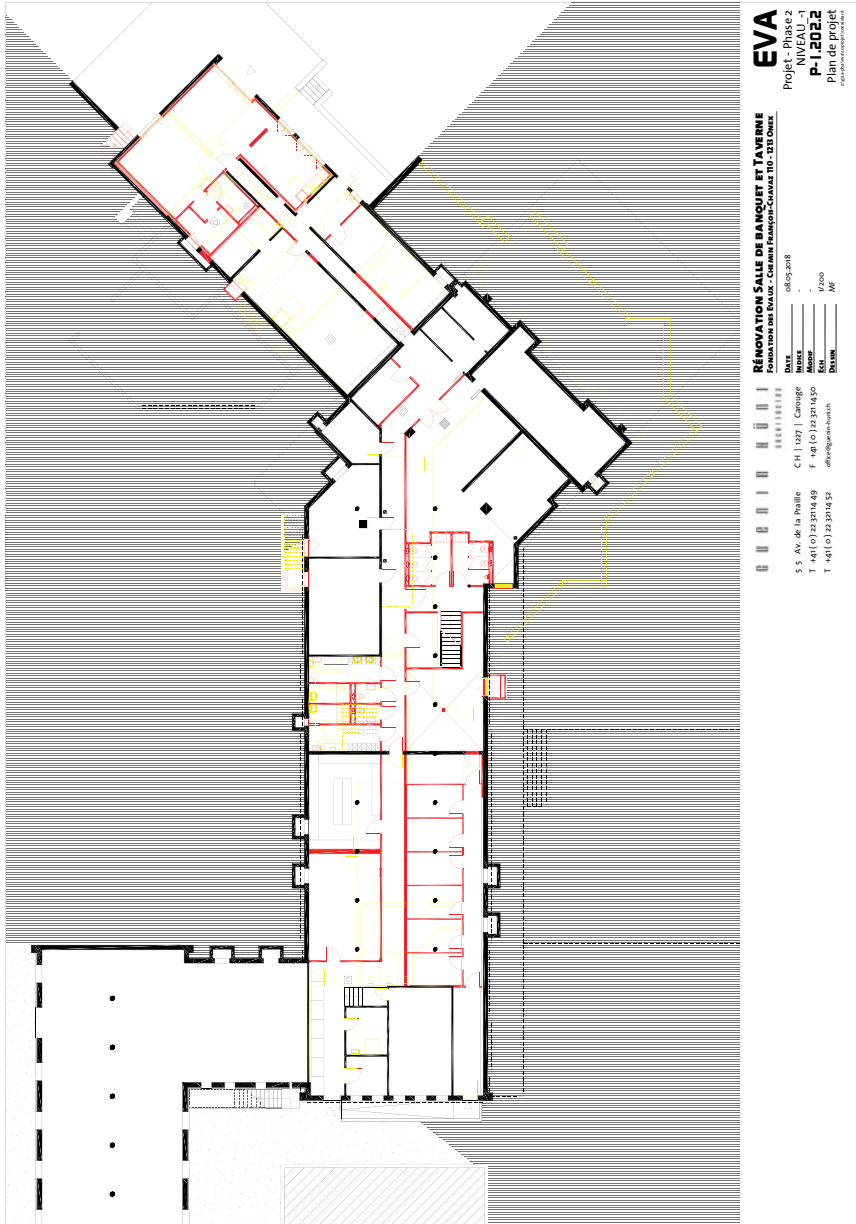
5 5 Av. de la Praille
T +41 (0) 22 321 14 49
T +41 (0) 22 321 14 52

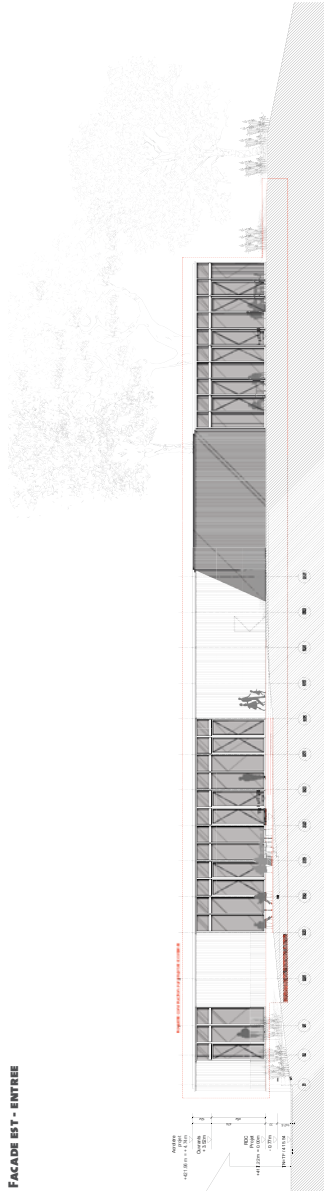
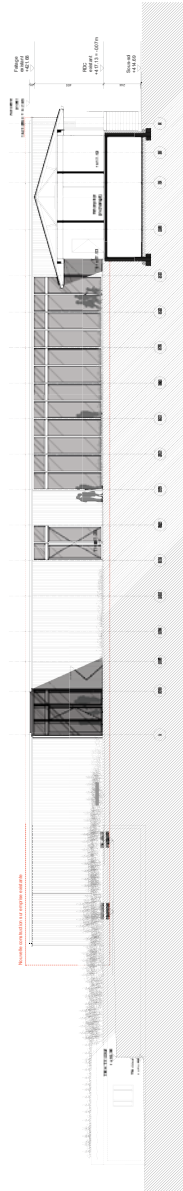
CH | 1227 | Carouge
F +41 (0) 22 321 14 50
office@garten-haus.ch

DATE 08.05.2018
PROJ. _____
RÉVIS. _____
Dessin _____

Projet NIV-00
POD.200.2
Plan de RDC
Agrandissement de la salle de banquet









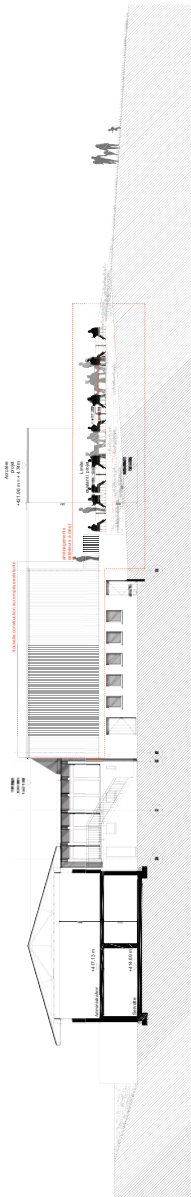
RECONSTR. SALLE DE BANQUET ET RESTAURANT
FONDATION DES FRÈRES - CHIFFRE FANCIOT-CHAMILLON - 120 000€
EVA 2012

Projet
Facades
F00.20.12
Facades est et ouest
Design : Philippe Lemaire

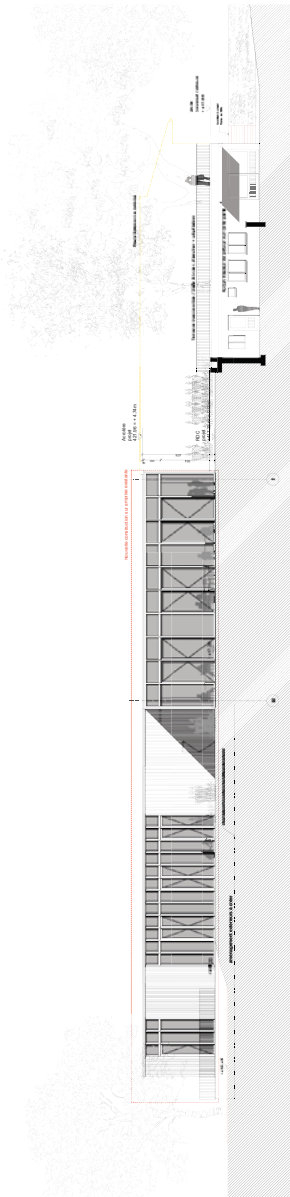
Date : 08.02.2008
Niveau : -
Metier : -
Etat : 1/2 volume
DEPM : JAF

C H I | 1227 | Canope
F + H | 0 | 22 321 14 50
d'Etat | gendre-Neuch

S 5 S Av. de la Prairie
T 441 (0) 22 321 14 49
T 441 (0) 22 321 14 52

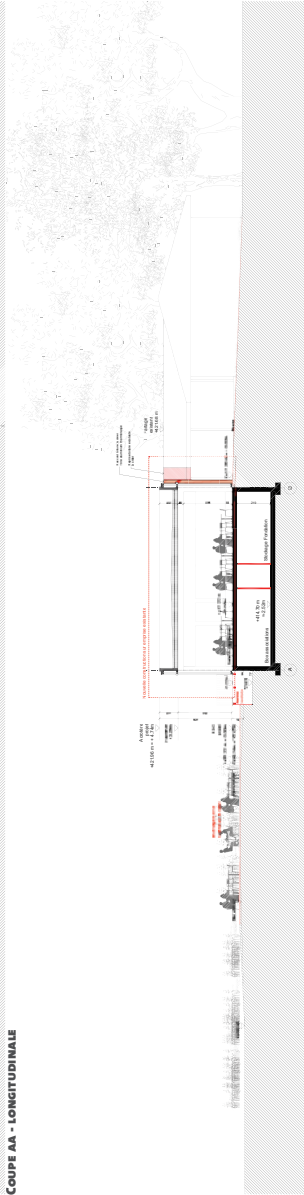
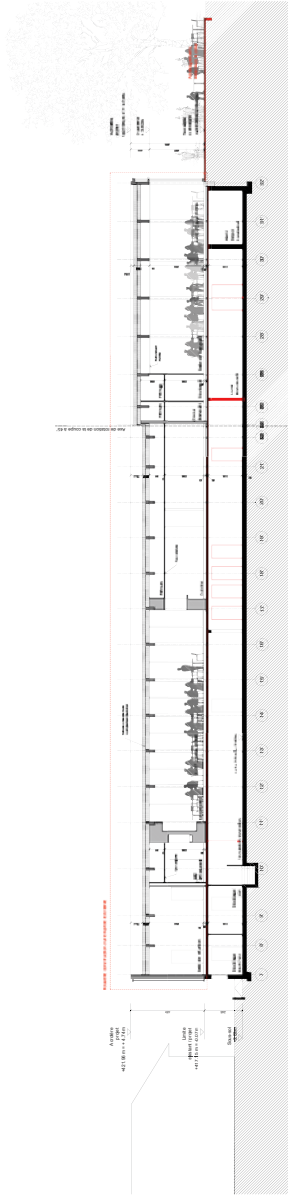


FACADE NORD - ADMINISTRATION



FACADE SUD OUEST - BANQUET

		RECONSTR. SALLE DE BANQUET RESTAURANT		EVA 2
FORMATION DES EVALUÉS - CHAMPIN PRANÇON - CALVAL 110 - 113 ONEX				Projet Façades F00.2022
5 S Av. de la Praille		CH 1027 Crongne	DATE	08.05.2018
T +41 (0) 22 3114 49	F +41 (0) 22 3114 50	Interne	Interv.	
T +41 (0) 22 3114 52	office@genest-huorch	Ext.	Ech.	1/200ème
		Dessiné	MF	



COUPE BB - SUR RESTAURANT

À DÉMOLIR

À CONSTRUIRE

55 Av. de la Paille
T +41 (0) 22 3211449
T +41 (0) 22 3211452

RECONSTR. SALLE DE BANQUET ET RESTAURANT
FONDATION DES EVAUX - CHEMIN FRANÇOIS-CHAVAZ 110 - 1213 ONEX

DATE	08.05.2018
INDICE	
MODIF	
ECH	1/200ème
DESIGN	MF

EVA 2
Projet
Coupes
COO.201.2
Coupes AA et BB
à gîte pour un déplacement projet.